



Monsieur Edouard Philippe  
Premier ministre  
Hôtel de Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 SP 07

Paris, le 28 juillet 2017

Objet : Demande d'entretien suite à la baisse des crédits alloués à la politique de lutte contre le système prostitutionnel

Copie : Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat chargée de l'égalité des femmes et des hommes

Monsieur le Premier ministre,

Associations généralistes ou spécialisées venant en aide aux personnes prostituées, nous vous écrivons au sujet de la baisse sans précédent du budget des droits des femmes annoncée par votre gouvernement. Nous nous inquiétons plus particulièrement de la demande faite aux déléguées aux droits des femmes de rapatrier des crédits de l'action 15 du budget, qui porte sur la lutte contre le système prostitutionnel.

Nos associations accompagnent quotidiennement des femmes, ainsi que des hommes et des personnes trans dans de moindres proportions, confrontés à la prostitution. Il s'agit de personnes aux vulnérabilités multiples et dans des situations souvent très complexes. Si nos associations n'ont pas attendu la loi pour accompagner les personnes prostituées dans leur parcours, elles ont accueilli avec grande satisfaction la mise en place d'un cadre d'accompagnement social pour ces personnes dans la loi du 13 avril 2016, dont nous espérons qu'il leur permettrait d'accéder plus facilement à des alternatives à la prostitution, d'entamer une nouvelle page de leur vie et de renforcer l'action des associations qui leur viennent en aide. L'accompagnement vers la sortie de la prostitution, du proxénétisme et de la traite est en effet un processus long, les personnes concernées ayant à faire face à de graves menaces, sur leur vie ou celle de leurs familles.

Ces actions sont engagées : les crédits, notamment ceux de l'action 15, permettent aux associations d'accompagner les personnes en situation de prostitution, depuis la rencontre sur les lieux de prostitution et dans le processus d'affranchissement de l'emprise des réseaux. Le nouveau dispositif créé par la loi du 13 avril 2016 doit permettre de renforcer cet accompagnement.

Or, nous ne comprenons pas la consigne de remontée des crédits portant sur la lutte contre le système prostitutionnel, alors même que celui-ci commence à être déployé sur les territoires avec l'appui de nos associations, après de longues et fastidieuses années de débat au Parlement.

Les décrets relatifs au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle sont parus il y a plusieurs mois et les commissions de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains ont commencé à se réunir dans de nombreux départements. Nos associations ont d'ores et déjà entamé un travail de constitution de dossiers pour permettre aux personnes qu'elles accompagnent d'intégrer ce parcours. Cette démarche suscite beaucoup d'attentes chez ces personnes, qui se trouvent souvent sans ressources, sous l'emprise de réseaux violents, et dans une situation administrative précaire.

Fédération des acteurs de la solidarité  
76 rue du Faubourg Saint-Denis – 75010 Paris  
Tél. : 01 48 01 82 00 – Fax : 01 47 70 27 02



La disparition de ces crédits se fera forcément au détriment des personnes prostituées. D'une part, nous nous inquiétons du risque que cela fait peser sur le montant des subventions dont bénéficient les associations spécialisées au niveau déconcentré, distincts des subventions directes réaffirmées par le ministère. D'autre part, plutôt que de rapatrier les crédits non utilisés de l'AFIS, il nous semblerait plus judicieux de les redéployer en direction des structures qui assurent l'accès des personnes prostituées à leurs droits. En effet, si les délais administratifs de mise en place de la loi ont retardé la distribution de l'AFIS, cela ne signifie pas pour autant une absence de coût pour nos associations, qui accompagnent de toute façon ces personnes.

Nous sommes parfaitement disposés à soutenir l'action de l'Etat dans l'accompagnement des personnes hors de la prostitution et vers le droit commun, mais ce travail ne peut se faire dans le cadre d'une révision à la baisse de crédits déjà insuffisants.

Alors même que le volet social de la loi de 2016 fait consensus, et qu'une évaluation doit être menée en 2018, force est de constater que ces coupes budgétaires risquent de remettre en cause toute la crédibilité de la politique française en matière de prostitution et de mettre en danger de nombreuses personnes.

Nous sollicitons donc un entretien avec vous afin de trouver la meilleure solution possible à cette situation. Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions, monsieur le Premier ministre, d'agréer l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Maryse Lépée

Présidente d'Aux Captifs, la libération

Eric Jouan

Directeur général de ALC

Marie-Thérèse Borde  
Présidente de ALTHEA

Louis Gallois

Président de la Fédération des acteurs de la solidarité

Bertrand Fantou  
Président du CAPS



Christine Blec

Présidente du Mouvement du Nid

Marie-Hélène Franjou  
Présidente de l'Amicale du Nid